

## REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « *chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

## 1/ Les victimes honorées avant les héros

Source : [http://www.asafrance.fr/index.php?option=com\\_acymailing&ctrl=archive&task=view&mailid=109&key=0dT528W1&subid=9320-emdruLhbe0SkjK&tmpl=component](http://www.asafrance.fr/index.php?option=com_acymailing&ctrl=archive&task=view&mailid=109&key=0dT528W1&subid=9320-emdruLhbe0SkjK&tmpl=component)

Le décret du 12 juillet 2016, portant création de la *médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme*, prévoit en son article 7 que cette médaille sera portée juste après l'ordre national du Mérite. Dans l'ordre protocolaire des décorations françaises, cette médaille primera donc sur les croix de Guerre et de la Valeur militaire décernées par le ministre de la Défense, mais aussi sur la médaille de la Résistance et sur la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement.

Il ne s'agit pas de contester le bien-fondé d'une reconnaissance des souffrances endurées par les blessés et les familles des victimes. Mais ainsi promulgué, ce décret revient de fait à placer la victime, en l'occurrence passive, devant le combattant engagé, sur ordre ou à son initiative, au service de la France et de son concitoyen, auteur d'une action exemplaire au péril de sa vie. Nombre de victimes estiment d'ailleurs que cette décoration est sans objet, car elles ne comprennent pas la raison de sa place à un tel rang au regard du caractère exemplaire des actions que rappellent les autres médailles.

Il appartient donc maintenant aux services du président de la République et des ministres concernés de proposer les modifications à apporter aux textes pour corriger cette incohérence consécutive à une erreur d'appréciation.

**NDLR** : On peut comprendre la réaction des militaires. Surtout lorsque les décorations de la Légion d'Honneur ou de l'Ordre national du mérite sont attribuées à de *curieux quidams*, on peut légitimement s'interroger sur les critères d'attribution...

## 2/ PARIS le 17 octobre 1961 : Les cinq chiffres incroyables de la manifestation du FLN

Quelques mois avant la signature des accords d'Evian qui mirent fin à la guerre d'Algérie, la manifestation initiée par le FLN à Paris fut réprimée dans le sang. 55 ans après de nombreuses zones d'ombre demeurent.

Pour la première fois depuis le début de la guerre d'Algérie, le FLN appelle à manifester le 17 octobre à Paris contre le couvre-feu, imposé aux Français musulmans d'Algérie par Maurice PAPON quelques jours auparavant le 6 octobre. Plusieurs points de ralliements sont annoncés: avenue des Champs-Élysées, place de la Concorde, les grands boulevards et dans les gares.

0 - Aucun exemplaire du rapport du préfet de police Maurice PAPON n'a été conservé. Tous les exemplaires envoyés au ministère de l'intérieur, à la présidence de la République, au Premier ministre, aux archives de la préfecture de police, et à la direction générale de la police ont disparu.

2 morts, 44 blessés, 7.500 arrestations. C'est le premier bilan «*fragmentaire*» publié dans *Le Figaro* daté du 18 octobre 1961. Le 31 octobre le ministre de l'intérieur, Roger FREY conclut à 6 morts. Le rapport du conseiller d'Etat Dieudonné MANDELKERN de 1998, commandé par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre CHEVENEMENT, après la déposition de Maurice PAPON devant la Cour d'Assises de Gironde, fait état de plusieurs dizaines de morts, 11.538 arrestations, 6.000 personnes regroupées au Palais des Sports Porte de Versailles et 2.800 et au Stade de Coubertin à Vincennes.

6 heures. De 18 heures à minuit et demi. Durée des affrontements qui eurent lieu principalement dans le quartier de la Défense (Pont de Neuilly, Courbevoie, rond-point de la Défense), au quartier latin (autour de la gare du Luxembourg, rue Gay-Lussac, boulevard Saint-Michel), et sur les grands boulevards (Bonne-Nouvelle, devant le Rex).



19 heures. Au Palais des Sports, réquisitionné en fin d'après-midi, plusieurs milliers d'Algériens arrêtés y sont conduits dès 19 heures. Jusqu'à minuit et demi, les cars de police et les bus réquisitionnés de la RATP continuent d'arriver toutes les 10 minutes nous précise *Le Figaro* du 18 octobre 1961. Les contrôles d'identité commencent, certains seront reconduits en Algérie.

2021. Date à laquelle les dossiers des archives de la Préfecture de Police de Paris et du ministère de l'Intérieur aurait dû être consultables. Pourtant dès 1998 le rapport du conseiller d'Etat Dieudonné MANDELKERN, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité dévoile ce qu'il s'est passé. Concernant les chiffres, ils restent sujets à caution : plusieurs dizaines de morts (25? 32?). Très en-deçà du bilan, plus de 300 morts, évoqué dans le livre de Jean-Luc ENAUDI «*La Bataille de Paris*» paru en 1991.

Les causes de la répression policière sanglante révèle *Le Figaro* du 4 mai 1998 sont plus claires : la période ultraviolente liée à la guerre d'Algérie, et surtout la gestion sans « état d'âme » du préfet de police de l'époque: Maurice PAPON qui déclare: « *La police a fait ce qu'elle devait faire* ».

VIDEO INA: Retour 30 ans après sur le 17 octobre 1961 dans le JT d'*Antenne 2* le 17 octobre 1991.

Voir SVP avec ce lien : <http://www.lefigaro.fr/histoire/2016/10/17/26001-20161017ARTFIG00178-17-octobre-1961-les-5-chiffres-incroyables-de-la-manifestation-du-fln-a-paris.php>

**NDLR** : On a tendance, de nos jours, à oublier les faits antérieurs et occulter les nombreux assassinats du FLN sur les forces de police parisienne ainsi que la lutte fratricide en France, sanglante, contre l'autre mouvement qu'était le MNA de MESSALI HADJ. Citer uniquement Maurice PAPON, préfet d'alors, comme unique responsable est commode eu égard à l'ambiguïté de sa carrière. Il me semble qu'un Préfet agit sur ordre! Par ailleurs, la gauche a toujours prétendu que les événements de la guerre d'Algérie étaient en réalité une *Guerre*. Cela fut obtenu en 1999, sous le gouvernement de JOSPIN. De ce postulat il faut alors se mettre en adéquation avec les faits. Osons imaginer maintenant que les ennemis de DAECH projettent de manifester dans les rues de PARIS, après les massacres du *Bataclan* ; que ferait alors le pouvoir ? Accepterait-il une nouvelle démonstration de provocation ? Il semble que des velléités munichoises subsistent encore si l'on en croit le chapitre suivant...

### 3/ Un député français veut que la France reconnaisse sa responsabilité

Source : <http://www.tsa-algerie.com/20161017/massacres-17-octobre-1961-depute-francais-veut-france-reconnaisse-responsabilite/>

Le député socialiste français Patrick MENNUCCI a déposé, ce lundi 17 octobre, une proposition de loi relative à la reconnaissance de la responsabilité de l'État français dans le massacre du 17 octobre 1961, rapporte *Le Monde*.



Ce texte prévoit un article unique : « **La France reconnaît publiquement sa responsabilité dans les massacres causés par la répression du 17 octobre 1961 à Paris, de manifestants algériens réclamant l'indépendance de leur pays** ». Le député explique dans un communiqué cité par le journal que « **l'Algérie et la France ont des destins liés pour affronter les défis de l'avenir et l'aide de l'Algérie dans notre combat contre le terrorisme en est un signe. Cette reconnaissance est de nature à permettre la construction d'un espace euro-méditerranéen stable et solidaire** ».

Mais selon, *Le Monde*, cette proposition a peu de chances d'aboutir avant la fin de la législature.

**NDLR** : Une guerre de libération justifie-t-elle tous les crimes abjects commis ? Cela permet aussi de tenter la récupération d'électeurs issus de la mouvance algérienne ; n'est-ce pas monsieur le député ? Il y a même des enseignants qui ont consenti à une minute de silence sur demande d'élèves ; mais pourquoi n'ont-ils pas été incités à le faire pour les policiers tués par le FLN. Et que dire de cette nouvelle commémoration, en banlieue parisienne, avec des élus "gauche citoyenne" bien souriant...



Plaque installée face à la Préfecture ! : <http://www.leparisien.fr/nanterre-92000/nanterre-commemore-le-17-octobre-1961-16-10-2016-6215019.php>



Auteur

Manuel GOMEZ

Il n'y eut cette nuit du 17 octobre aucune intervention anormale des pompiers parisiens, ni de police secours, ni de la croix rouge, ni d'aucun service d'ambulance.

Aucun service d'urgence des hôpitaux de Paris et de la banlieue n'a reçu un afflux anormal de blessés. 2.300 blessés en une seule nuit cela laisse pourtant des traces, non ? Toutes les urgences et même les cliniques privées auraient dû être totalement débordées. Où sont donc passés ces 2.300 blessés ? Disparus comme par magie ! Il paraîtrait qu'ils auraient été jetés dans la Seine en même temps que les 300 morts !

L'enquête auprès des barrages en aval de Paris n'a révélé aucune découverte de noyés. Pourtant 300 corps ne se dissolvent pas dans l'eau de la Seine. Les berges sur des kilomètres auraient dû être parsemées de cadavres mais aucun riverain n'en a signalé !!

La réalité est tout autre. En vérité il n'y eut au cours de cette nuit du 17 octobre que sept morts, dont deux seulement sont imputés aux forces de l'ordre, Achour Belkacem et Amar Malek, tous deux agents du FLN. Les cinq autres morts sont quatre Algériens et un Français, Guy Chevalier.

En revanche voici un autre bilan qu'il ne faut pas laisser sous silence mais dont on ne parle jamais : entre janvier 1955 et juillet 1962, les groupes armés du FLN ont assassiné, en France, plus de 6.000 Algériens, tués par balles, strangulation, égorgement. Également 9.000 cas de mutilations (ablation du nez, des oreilles, des lèvres) soit une moyenne de cinq tués ou blessés par jour, pendant sept ans !

Au cours de ces 7 années il y eu en métropole, 120 gardiens de la paix et 150 civils français assassinés.

Voir aussi avec ce lien l'article de presse de Bernard LUGAN : <http://bernardlugan.blogspot.fr/2012/10/apres-lesclavage-le-17-octobre-1961-la.html>



Alors que la France officielle persiste dans le déni des faits coloniaux et des massacres commis durant la Guerre de Libération nationale, un député français propose une loi relative à la reconnaissance de la responsabilité politique du massacre d'Algériens, le 17 octobre 1961 à Paris.

Source : [http://www.elwatan.com/actualite/les-sequelles-du-passe-colonial-18-10-2016-330977\\_109.php](http://www.elwatan.com/actualite/les-sequelles-du-passe-colonial-18-10-2016-330977_109.php)

**Extrait** [...Dans une déclaration publique reprise par l'APS, M. JULLIARD estime que « pendant trop longtemps, la mémoire collective de notre pays a commis un déni de ce massacre. Des générations après, nous sommes déterminés maintenant à nous souvenir, à rendre hommage à ces centaines d'Algériens morts pour avoir défendu un idéal».

Mieux encore, selon lui, il est « très important que des élus de Paris se remémorent et rendent hommage à ces nombreuses victimes, trop nombreuses victimes d'une répression sanglante, d'un massacre il y a 55 ans maintenant ». Pour Bruno JULLIARD, si « la France a durant longtemps, refusé de voir la réalité en face (...) nous sommes heureux que nous puissions aujourd'hui être ensemble, dans un esprit fraternel et de solidarité, pour commémorer et rendre hommage à ces très nombreuses victimes».



Monique HERVO (1929 Paris/....)



Bruno JULLIARD (1981 Le Puy en Velay/....)

*Avec une équipe du Service civil international, association qui réunit des objecteurs de conscience, elle s'est installée au bidonville de la Folie à Nanterre, en 1959. Elle a manifesté aux côtés des Algériens le 17/10/1961.*  
<https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2011-4-page-36.htm>

*Premier Adjoint au Maire de PARIS (et ancien Président de l'UNEF)*

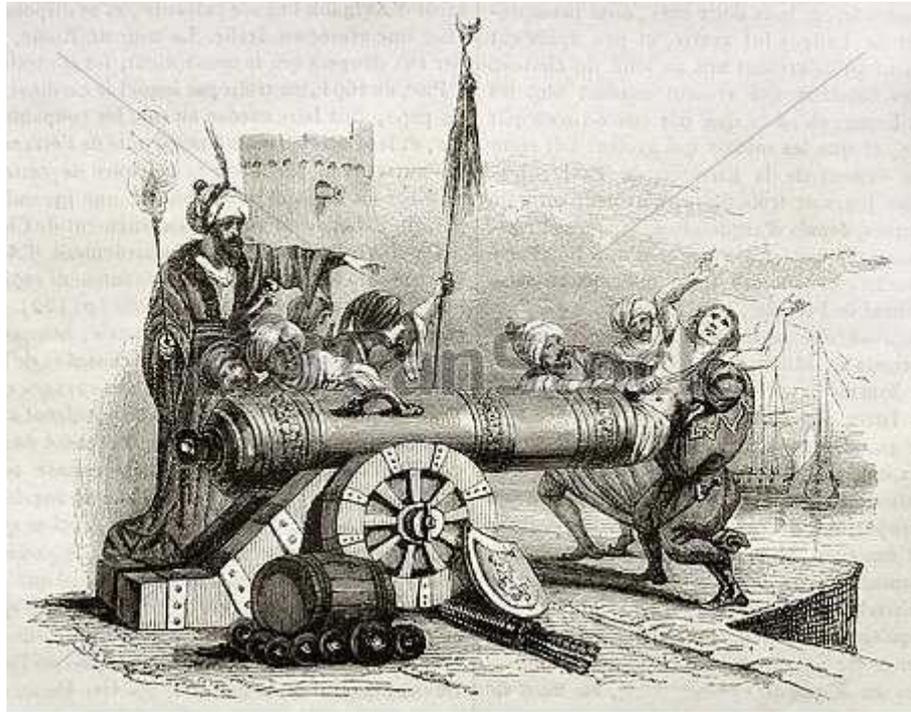
La revendication d'une « reconnaissance officielle » par l'Etat français de ce massacre revient chaque année, mais se heurte au déni des faits coloniaux et à la perversion de l'histoire de la Guerre de Libération nationale par des officiels français. Il y a quelques semaines seulement, ces derniers dénonçaient ce qu'ils ont qualifié de « massacre de harkis », mettaient sur un pied d'égalité les héros de la Guerre de Libération, les terroristes de Daech et vantaient les « bien-faits de la colonisation » dans les livres scolaires et, cerise sur le gâteau, continuent à exhiber dans un musée parisien les têtes des premiers révolutionnaires algériens, conservées dans des bocaux de formol en tant que trophée du début de la colonisation.

La seule reconnaissance, assez timide, a été celle d'un ambassadeur français lors de la commémoration du massacre du 8 Mai 1945, à Sétif, il y a quelques années. Il avait qualifié l'exécution de milliers d'Algériens de « massacre tragique », sans pour autant que cette déclaration soit suivie de faits. Il en est ainsi également pour cette exécution collective de centaines d'Algériens par la police française, à Paris, le 17 octobre 1961.

Hier, un hommage a été rendu à toutes ces victimes à Paris et un appel contre l'oubli a été lancé par la militante et écrivaine Monique HERVO, qui s'est déclarée « toujours autant horrifiée par le refus de reconnaître la réalité du massacre du 17 Octobre 1961 qui se déroula dans la capitale française ». Cette octogénaire est un témoin piégé de ce massacre, étant donné qu'elle avait pris part, aux côtés des Algériens, à la manifestation pacifique qui s'est terminée dans le sang.

« En souvenir de ces Algériens noyés, dit-elle, exigeons des éclaircissements. » La même revendication est exprimée par le Collectif 17 Octobre 1961, banlieue Nord-Ouest qui a réclamé aussi « l'ouverture des archives de la brigade fluviale, chargée en octobre 1961 de remonter les corps noyés dans la Seine ». Visiblement, de l'autre côté de la Méditerranée, la France, n'arrive toujours pas à porter un regard sur son passif en Algérie sans haine ni passion. Les séquelles sont douloureuses et tellement lourdes à porter qu'il est plus facile de les nier que de les assumer de manière courageuse.

**NDLR** : Pour le déni évoqué je pense qu'il est souhaitable que ces journalistes s'adressent également à l'autorité de tutelle algérienne pour inciter à la communication des archives FLN/ALN, bien hermétiques jusqu'à présent, afin d'informer leurs lecteurs sur un vilain passif : Les massacres des Harkis, des pieds-noirs à Oran, des prisonniers jamais rendus malgré les promesses signées à EVIAN, les milliers de tués ou disparus après le 19 mars 1962, relevant d'une probable intention d'épuration ethnique par la terreur, et aussi les crimes sur leurs très nombreux coreligionnaires refusant de les suivre et punis de mort.



© Can Stock Photo - csp10785255

Nous connaissons aussi, dans notre histoire commune à ALGER, l'épisode du canon "Baba Merzoug (père chanceux)". Il fut surnommé "La consulaire" après avoir servi à exécuter les consuls français **Jean Le VACHER** en 1683, suivi de 20 esclaves chrétiens et de 16 marins capturés. Il aurait du jouer le même rôle pour le consul André PIOLLE le 29 juin 1688, mais celui-ci fut battu à mort auparavant, et fut remplacé par 42 chrétiens. D'autres prisonniers subirent le même sort.

Source : <http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2012/01/08/23187995.html>

Quant au jeune politicien Bruno JULLIARD, qui eut son heure de gloire lors de la fronde organisée, en 2006, contre le C.P.E du gouvernement de Dominique de VILLEPIN, son hémiplegie est tristement révélatrice. Au demeurant il a déjà été condamné pour diffamation à l'encontre de l'historien africaniste Bernard LUGAN, qu'il accusait de « *négationnisme* », à payer la somme de 4 200 euros d'amende, par un arrêt de la Cour d'appel de Lyon du 30 juin 2004. De nos jours il ferait mieux d'actionner ses réseaux socialo-communiste pour permettre la restitution aux Algériens des quelques crânes conservés au Musée de l'Homme à PARIS depuis la conquête. Cette surprenante collection me paraît bien plus choquante à notre époque mais il faut préciser que ce musée en détient d'autres appartenant à des personnages célèbres (DESCARTES, SAINT-SIMON, VOIGTLÄNDER, etc.) ce qui minimise l'accusation de « *détention de trophée* ».

Je cède mon clavier au médecin psychanalyste Denis KREMER, lecteur assidu de nos *Revue et Infos de presse*, qui est beaucoup plus compétent que moi pour développer un avis particulier :



« Le problème est que les travaux d'historiens non engagés idéologiquement ne confirment pas les centaines de morts trouvés par M. STORA, sur la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris, qui d'ailleurs est passé de 300 morts dans une émission sur *France Culture* dans les années 80, à 700 morts quelques années plus tard, sur cette même chaîne de radio.

Une chose est certaine, et n'en déplaise à Madame Monique HERVO citée dans cet article et témoin directe de cette manifestation, ils ne sont pas morts noyés. Les cours d'eau rendent la plupart des gens qui s'y noient (en tant qu'ancien médecin militaire je suis bien placé pour le savoir) et les archives des pompiers, consultées par des historiens non idéologues, n'en trouvent pas trace.

Madame HERBIN, psychanalyste pied noire, plutôt favorable à une certaine repentance, parle à propos des pieds noirs et de leur relation à leur passé, d'une mémoire recomposée et dénonce « *un paradis mythique inter-ethnique* » : l'Algérie fraternelle et heureuse que les pieds noirs racontent n'aurait jamais existé. L'amitié, pour ne pas dire la fraternité, entre arabes et pieds noirs n'est qu'un mythe pour Mme HERBIN. Je suis tout à fait d'accord avec elle quand elle dit que la mémoire des pieds noirs est une mémoire recomposée dont ils ont gommé les aspects culpabilisants (Mme HERBIN parle de leur « *amnésie* ») pour n'en garder que les éléments valorisants souvent présentés avec un embellissement certain, l'embellissement de la vérité étant une caractéristique assez commune de la personnalité du pied noir. Il suffit de lire le livre d'Eric BITOUN, *le paradis perdu*, au titre si évocateur, pour se convaincre du bien fondé de l'opinion de Madame HERBIN.

CEPENDANT

La notion de paradis mythique inter-ethnique est recevable mais elle doit être nuancée, et évaluée à l'aune de la mémoire des pieds noirs. Dans embellissement de la vérité il y a vérité et embellissement n'a jamais été synonyme de travestissement. Allez dire à mon grand père, ouvrier agricole tué à la guerre en 1915 que son amitié avec ... (je m'en veux de ne pas avoir retenu ce nom si souvent prononcé par mes parents) arabe et ouvrier agricole employé dans la même ferme, était une amitié fictive dans le cadre d'un paradis mythique. Ensemble ils volaient du blé et le revendaient pour améliorer leur petit salaire. Mon père, orphelin de guerre, racontait qu'enfant au village, quand il rencontrait cet arabe il recevait toujours une friandise ou une petite pièce. Ma mère aimait raconter que beaucoup plus tard quand elle rencontrait cet arabe au marché du village où nous passions les vacances d'été, il lui disait, en arabe car il ne parlait pas français, « *dire que tu as épousé un gendarme. Si tu savais tous les coups que nous avons fait Louis et moi* ».

« Allez dire à mon père que son amitié avec Boualem, son camarade de classe, était un mythe ; ils ont correspondu jusqu'à ce que la mort les sépare : une guerre et les deux rives de la méditerranée n'ont pas réussi à le faire.

Allez me dire que j'ai rêvé Belaïd mon ami et grand rival pour être premier de la classe. C'est d'ailleurs lui qui m'a retrouvé par Internet avec ces premiers mots: « *Salut rival* ».

Allez dire à mes cousines, filles du boulanger du village, que leur mémoire n'est pas fidèle et qu'elles croient avoir vécu cette histoire: au village elles avaient une meilleure amie, fille d'un riche propriétaire arabe. Je suis d'ailleurs moi même en photo à côté de cette jeune femme, ainsi que ma soeur et d'autres cousins. Cette jeune femme n'avait pas le droit de sortir en public. C'étaient donc mes cousines qui allaient au marché lui choisir des vêtements, qu'elles lui rapportaient chez elle, et ensuite retournaient au marché payer et rendre ce qui n'avait pas été retenu. Après l'indépendance, leur amie est venue à plusieurs reprises leur rendre visite en France.

« La dernière de mes tantes est décédée il y a huit jours. Ma cousine C, sa fille m'a raconté que cet été, pour la première fois, elle est retournée en Kabylie retrouver sa meilleure amie d'enfance. Ma cousine m'a dit : « *Ce voyage m'a permis de donner de la vérité à mon passé. Je finissais par douter que j'avais un jour vécu en Algérie* ». Les deux amies se retrouveront l'an prochain, c'est décidé, et ensemble elles iront en Oranie où ma cousine a également vécu. En langage psychanalytique cela signifie que ma cousine ne se reconnaissait pas dans ce que l'Histoire dit de nous, et que retourner en Algérie lui a permis de mettre en concordance ses souvenirs avec la réalité. Avant ce voyage, lui dire que sa mémoire la trompait et que la vérité était bien moins belle que ce qu'elle croyait, la culpabilisait ("je doutais avoir vécu en Algérie"). Maintenant elle se contentera d'un haussement d'épaules si on lui dit cela.

« Pour les adeptes de la repentance ne faudrait-il pas aussi parler « *d'un enfer raciste halluciné* »? Dans mon mémoire de psychanalyse consacré à la *nostalgérie*, où je montre quels sont les ressorts psychologiques, conscients et inconscients, qui expliquent la nostalgérie des pieds noirs, j'admets l'affirmation que la mémoire des pieds noirs est recomposée.

« En effet, les travaux psychanalytiques et en particulier ceux de Boris CYRULNIK démontrent que toute mémoire traumatique est une mémoire recomposée. S'il est une mémoire traumatique, c'est bien celle des pieds noirs. Mais l'enfer raciste et abominable que décrivent les détracteurs de la colonisation n'existe pas plus, et même encore moins, que le paradis inter-ethnique des pieds noirs. Les pieds noirs ont l'excuse de la mémoire blessée.

« Quelle excuse pourrait-on avancer pour les détracteurs de leur mémoire?

Je l'ai dit sans cesse lors du travail de rédaction de ce mémoire : j'aurais tout aussi bien pu faire une recherche psychanalytique sur l'anticolonialisme et sa vérité recomposée ».

**5/ Le ministre des Moudjahidin accuse F. HOLLANDE de faire partie « des nostalgiques de l'Algérie française »**

Source : <http://www.tsa-algerie.com/20161018/ministre-moudjahidin-accuse-francois-hollande-de-faire-partie-nostalgiques-de-lalgerie-francaise-video/>

Le ministre des Moudjahidin a regretté, ce mardi 18 octobre, le niveau des relations algéro-françaises suite aux déclarations et comportements de certains politiques français. Répondant sur les propos tenus par François Hollande dans le livre « *Un président ne devrait pas dire ça* », Tayeb ZITOUNI a estimé que certains politiques français ont encore « *la nostalgie de l'Algérie française et que la France est encore complexée par la guerre de Libération* ».

« Je regrette où sont arrivées les relations algéro-françaises dernièrement suite à des déclarations et des comportements qui ébranlent la confiance qu'on a pu bâtir dernièrement entre les deux pays pour solutionner certains problèmes », a ajouté le responsable sur les ondes de la Radio nationale. Le ministre des Moudjahidin a noté une certaine « confusion dans la politique française ». « L'Algérie reste toutefois forte à travers ses positions et surtout son histoire », assure-t-il.

Tayeb ZITOUNI a expliqué que les relations entre les deux pays ne peuvent être normales que lorsque les différents problèmes posés seront résolus. « Un moudjahid avait dit : entre nous et la France, il y a des montagnes de crânes et des rivières de sang qu'on ne peut oublier du jour au lendemain. Dernièrement, nous avons tissé des relations pour régler des problèmes qui restent posés et qui resteront posés jusqu'à ce qu'ils soient solutionnés ».

« À ce moment-là, on peut dire que la relation (entre les deux pays) est normale », a-t-il avancé. Pour lui, la France n'a pas vraiment changé. « Certains responsables et politiques (français) se comportent avec l'Algérie comme s'ils le font avec d'autres pays du Maghreb, de l'Afrique ou du monde arabe. Ils ordonnent et les autres obtempèrent. C'est ce qu'ils n'ont pas trouvé et c'est ce qu'ils ne trouveront pas en Algérie », a-t-il tranché.

**NDLR** : C'est ubuesque ! Tout cela malgré les diverses tentatives de rapprochement, avec gémissement, pour être à nouveau mis en accusation.

## 6/ Effondrement d'une bâtisse (en construction) à EL ACHOUR (Vidéo)



Le spectaculaire effondrement d'une bâtisse en construction de deux étages dans la cité Urba 2000 à EL ACHOUR à l'ouest d'ALGER n'a pas seulement entaché la réputation de l'architecte M'Hamed Sahraoui. Le promoteur immobilier vient de perdre aussi son agrément sur ordre du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville Abdelmadjid Tebboune. Mais l'administration ne peut sortir indemne de cette "chute".

### LES DEMANDES DE LOGEMENTS TRAITÉES EN UN TEMPS RECORD



Source journal Liberté Algérie

Le plus surprenant dans l'affaire est que le ministère de l'habitat affirme, selon des médias, que le promoteur architecte ne disposait pas d'un permis de construire pour le bâtiment qui s'est effondré et qu'il aurait tout simplement ignoré des mises en demeure le sommant d'arrêter les travaux. Le ministre de l'habitat a ordonné d'ouvrir une enquête autour de l'ensemble des constructions réalisées par l'architecte-promoteur qui est aussi le président de l'Organisation nationale des promoteurs

immobiliers (ONPI) créée en 2015.

Une commission d'enquête a été envoyée sur place « pour constater les dysfonctionnements au niveau de cette bâtisse et mettre la lumière sur les véritables raisons à l'origine de l'effondrement de cette construction ».

Elle a pour mission "d'établir les responsabilités" et de proposer des « mesures à prendre à l'égard des acteurs ». Une rigueur qui semble bien tardive pour des professionnels particulièrement choqués par l'effondrement de la bâtisse filmée en direct.

Voir la vidéo avec ce lien : <http://www.maghrebemergent.com/actualite/maghrebine/64549-chute-d-une-batisse-a-alger-l-architecte-promoteur-sahraoui-perd-son-agrement-l-administration-n-en-sort-pas-indemne.html>

## 7/ Esclavage, insultes et poésie à l'université de la Réunion

La nomination d'une enseignante métropolitaine pour un cours sur l'histoire de l'esclavage suscite un tollé et vire à la querelle identitaire. Par **Clément Pétreault**



L'Université française partage avec le Vatican un goût accompli pour les élections compliquées et les alliances florentines. Lorsqu'un enseignant doit être recruté par une université, un comité de sélection regroupant chercheurs locaux et extérieurs est mis sur pied. Sans surprise, l'alchimie entre les membres du jury entraîne bien souvent l'élection du favori..., sauf lorsque les jurés locaux boycottent l'assemblée qu'ils ont eux-mêmes constituée. C'est ce qui s'est passé à La Réunion en mai 2016, à l'occasion d'un recrutement sur le poste d'enseignant spécialisé en « *histoire de l'esclavage, de l'engagisme et de l'économie des colonies dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles* ».

Une docteure nantaise, Virginie CHAILLOU-ATROUS, a été élue avec une voix d'avance sur le candidat réunionnais de 59 ans, Albert JAUZE. Voilà près d'un an qu'elle aurait dû succéder à un professeur d'histoire et figure militante de l'identité créole, Sudel FUMA, disparu en juillet 2014. Sauf qu'elle n'a toujours pas pu prendre ses fonctions. Sa légitimité est contestée par diverses associations et une décision du tribunal administratif vient de suspendre cette nomination. Cela fera bientôt 850 jours que ce poste est vacant. Récit d'un incroyable imbroglio administratif, où s'invitent des suspicions de « *néo-colonialisme* » et de sentiment « *anti-métropolitain* ».

Extrait : [...l'histoire de l'esclavage ne peut être confiée à une universitaire métropolitaine, de surcroît venue d'une ville phare de la traite négrière... Virginie Chaillou-Atrous, Vendéenne de son état, reçoit des messages la désignant comme « *l'étrangère* », « *la Nantaise* » ou le « *petit-beurre* »...

[...En juin, l'affaire déborde du cadre universitaire et commence à faire grand bruit dans l'île. L'historien réunionnais Prosper EVE- qui avait refusé de siéger lors des délibérés du jury qui a désigné Virginie Chaillou-Atrous - publie un poème virulent sur le site zinfos974.com sous le titre « *Un poème en réponse aux colonialistes et néo-colonialistes* ». Extraits : « *Peuple réunionnais/ Méfiez-vous comme de la peste/ De ceux qui vous jettent au visage/ Avec un brin de suffisance :/ Qui est réunionnais ? [...]/ La vérité n'ayant qu'une seule couleur,/ Accouchons-la sans peur [...]/ Vous êtes là en face d'experts qui ont érigé le mensonge en vertu/ De monuments d'intolérance,/ De dominants abjects et méprisants,/ De vils tyrans./ S'ils se permettent cette outrecuidance,/ C'est parce qu'ils ne sont pas réunionnais,/ Mais en manipulateurs forcenés.* » Ambiance à l'université de Saint-Denis de La Réunion...

Pour lire l'article dans son intégralité : [http://www.lepoint.fr/societe/esclavage-insultes-et-poesie-a-l-universite-de-la-reunion-15-10-2016-2076131\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/esclavage-insultes-et-poesie-a-l-universite-de-la-reunion-15-10-2016-2076131_23.php)